



Déclaration CGT au conseil de surveillance de l'ARS du 20 mars 2018 sur le Programme Régional de Santé 2018/2022

Le Conseil de Surveillance de l'ARS est saisi pour avis sur le PRS 2018/2022. Le document présenté donne des orientations sur lesquelles notre avis, suivant les orientations abordées, peut être nuancé. Promouvoir la prévention, cela est une priorité aussi pour la CGT. Favoriser l'accès aux soins des populations défavorisées aussi en s'attaquant aux réelles causes de la précarité : chômage, emplois précaires, à temps partiels ou fractionnés. Permettre l'accès à toutes et à tous aux soins de proximité et aux soins spécialisés dans des délais brefs aussi. Permettre une égalité de traitement suivant notre lieu d'habitation et son revenu aussi. Tenir compte de l'évolution démographique favorable et du vieillissement de la population. Tout cela doit être pris en compte. Mais force est de constater que ce PRS fait l'impasse, même à minima, sur les moyens humains et financiers indispensables pour évaluer la réalisation de ces objectifs. Les projets viennent percuter la situation actuelle et le peu de perspectives pour répondre à ces attentes.

Quelques exemples :

Le problème des EHPAD : la problématique est connue depuis de nombreuses années, vieillissement de la population et entrée en institution avec des personnes âgées de plus en plus dépendantes avec une absence de réponse politique et sociale. Pour rappel, la CGT est favorable à une nouvelle branche de la Sécurité Sociale sur ce point.

La psychiatrie avec une dotation budgétaire déficitaire depuis plusieurs années pour réduire l'hospitalisation avec une volonté affirmée par l'ARS pour favoriser les structures extra hospitalières mais qui se traduit dans la réalité par des regroupements de centres médico-psychologiques plus éloignés de la population, voire parfois même un retour de ces structures extra hospitalières auprès des services d'hospitalisation. Dans le 44, le manque de moyens d'hospitalisation en pédopsychiatrie laisse des enfants, des adolescents et leur famille dans la détresse. Problème connu depuis des décennies.

Problème des urgences lié principalement à la baisse organisée de lits d'hospitalisation avec une culpabilisation orchestrée des patients qui iraient de façon abusive aux urgences.

Problème de l'accès aux soins dans le milieu rural où les Gouvernements successifs ont organisé la fermeture des services publics de proximité, fermé les écoles et les lignes ferroviaires jugées non rentables et l'on s'étonne, ensuite, de ne pas y voir venir des professionnels de santé.

L'amélioration de la santé de la population est une priorité pour la CGT mais cela doit se faire avec les moyens humains et financiers, particulièrement par une répartition juste des richesses produites, ce que nous ne trouvons pas dans ce PRS 2008/2012.

Nous voterons donc défavorablement sur ce document.